



LETTRE DU MAIRE

VILLEFRANCHE DE CONFLENT le 10 OCTOBRE 2022

Chers Citoyens, Chères Citoyennes,



J'espère que chacune et chacun a passé un bon été. Comme vous avez pu le voir, les élus et les employés ont assumé un travail gros travail, tant au niveau de l'entretien (même si trop de maîtres des chiens sont toujours aussi peu respectueux de notre qualité de vie), au niveau des aménagements de l'espace public, des locaux municipaux et de ceux en location, et de l'animation de nos remparts et de la cité.

L'automne arrive avec, entre autres, le froid et les problèmes liés au coût de l'énergie. L'équipe municipale a conscience que l'hiver va être compliqué pour plusieurs personnes. Il est difficile pour nous de tenter de répondre à des problématiques que l'on ne connaît pas encore tant en termes de nombre que d'acuité. Néanmoins, La municipalité sera au côté des gens qui ont des difficultés pour rechercher des solutions.

Projets :

Restauration et aménagement des remparts, réfection des égouts et requalification des places et placette, rénovation des logements communaux, création du centre d'examen de santé, travaux d'urgence, restauration du pont St Pierre, aménagement de nouveaux parkings, mise en sécurité du chemin vicinal, création d'une zone d'interprétation de la zone des jardins, aménagement du tiers-lieu, de la Salle des Fêtes, des caves du presbytère...etc...

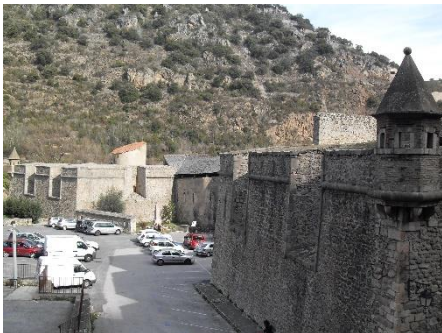
Oui nous sommes sur tous les fronts. Certains d'entre vous considèrent que la municipalité a trop de projets et que plusieurs n'aboutiront pas.

C'est vrai que certains projets n'aboutiront pas tous pendant notre mandat, faute de financement ou à cause du temps long de l'administration ou de notre force de travail.

Ces projets ou pistes de projets assurent l'avenir et offriront aussi des opportunités à la prochaine municipalité. Celle-ci aura le choix de poursuivre ou non ces projets sans partir de zéro.

Nous avons dû gérer un lourd passif en arrivant en 2020, car il avait été décidé de laisser le soin à la nouvelle équipe de régler les affaires. Ce ne sera pas notre politique. Les projets que nous n'aurons pas pu ou su porter à bien seront prêts. Une équipe municipale digne de ce nom travaille pour gérer le quotidien et aussi pour l'avenir de son village. C'est ce que nous essayons de faire.

Mise au point à propos des parkings et amendes reçues à Villefranche de Conflent



Je comprends que certaines personnes aient vécu la réception d'une ou plusieurs amendes comme une injustice.

Quand des erreurs ont été commises, la municipalité a appuyé les personnes dans leur démarche de contestation.

De nombreux PV sont arrivés le 5 septembre, contrairement à ce que j'ai pu lire ou entendre, les PV n'ont pas été mis ce jour-là, mais au cours des 2 mois d'été. Le service de l'état qui réceptionne les amendes a tout envoyé à la réouverture du service le 5 septembre 2022 d'où la réception la même date pour tous.

Des papillons sur les pare-brise informant les gens qu'ils ont pris une amende ne sont plus obligatoires. J'ai demandé à la police rurale de mettre obligatoirement ces papillons afin que les contrevenants ne recommencent pas la même erreur.

D'autres propos selon lesquels un policier se servirait du numéro d'une autre personne pour verbaliser est techniquement impossible. Chaque agent est assermenté, a son n° matricule, il ne peut mettre de PV qu'avec sa carte et son mot de passe. Tenter de faire du buzz sur de telles assertions est irresponsable. De plus quel est le but ?

Pour les PV, il y a deux cas de figure :

1 – Les gens ont un badge permettant de stationner. Si le badge est effectivement visible sur le tableau de bord ou collé sur le pare-brise et si le véhicule est stationné selon les règles et emplacements prévus, la municipalité a participé avec les

personnes concernées à contester le PV puisque la municipalité n'a pas le pouvoir d'enlever directement une amende.

2 – Si les personnes verbalisées sont en mauvais stationnement ou sans badge, le code de la route et les règles du stationnement s'appliquent et les amendes sont dues.

Pour rappel, la aussi pour couper court aux commentaires stupides sur le fait que les employés seraient rackettés pour venir travailler dans les commerces de Villefranche. La municipalité a ouvert, il y a deux ans, un stationnement GRATUIT réservé aux employés des commerçants et aux commerçants non résidents, à la pointe du rond-point (100 mètres de la cité), il appartient aux employeurs d'informer leurs salariés que le pass est à leur disposition à la mairie (agence postale) pour ce stationnement gratuit. Si cette information n'a pas été donnée, c'est un problème qui ne peut concerner la municipalité ou la police rurale. Comme je l'ai dit plus haut, la municipalité va tenter de remédier à ce qui apparaîtrait comme une injustice pour les porteurs de badge ou de place réservée.

De manière générale, je suis sidéré des commentaires sur Facebook. Commentaires à brûle-pourpoint, sans savoir, agressif pour ne pas dire plus... même si je comprends que pour certains tous les moyens sont bons pour exprimer leurs frustrations personnelles...

J'invite les plus vindicatifs à plus de retenue, à s'informer auprès de la police municipale ou de la mairie avant de colporter des ragots destinés à faire le buzz. Est-ce trop demandé ? Merci de ne pas dire n'importe quoi, cela terni l'image de Villefranche.

Nous travaillons actuellement à adapter le fonctionnement des parkings pour l'an prochain pour que cela soit plus facile. Vos suggestions sont les bienvenues, N'hésitez pas à être constructifs.

Patrick LECROQ

Chemin vicinal:

Comme vous avez pu le voir, le chemin vicinal, l'accès au pont Saint Pierre, au souterrain et aux jardins est interdit à la circulation.

Nous avons eu de nombreuses réunions à propos du chemin vicinal. Des travaux de sécurisation ont commencé le lundi 26 septembre et vont avoir lieu jusqu'au 29 octobre 2022.

Participaient à la dernière réunion les différents services de la SNCF, l'ABF, le RTM, la DDTM, la mairie de Fuilla, le sous-préfet et moi-même avant la mise en chantier.

Les travaux sont gérés par la SNCF, le coût est d'environ 120 000 euros (financés à 85% par la région et 15% par la SNCF).

J'espérais que ces travaux permettraient de rouvrir le chemin malheureusement l'ensemble des intervenants considère qu'il est préférable de laisser le chemin fermé comme l'impose l'arrêté du maire de Fuilla. Nous n'avons pas d'autre choix que d'appliquer cette décision puisque c'est le maire de Fuilla qui porte la responsabilité en cas d'accident. Depuis 2 ans malgré l'interdiction une tolérance de fait existait puisque la barrière n'était fermée qu'en tant de pluie.

La notion de sécurité est bien vague, et difficile à mesurer entre le risque majeur et le risque acceptable inhérent à la vie. Ainsi on ne ferme pas la RN116 malgré les risques d'éboulement et on ne ferme pas les églises au risque qu'une pierre peut tomber etc... Nous avons discuté avec le maire de Fuilla d'une possible cession du chemin à la municipalité de Villefranche sans succès. Aujourd'hui, suite à une nouvelle démarche de notre part, l'équipe municipale de Fuilla est prête à nous céder le chemin à des conditions que nous étudierons ensemble début novembre.

Si nous devons avoir la cession du chemin vicinal, au nom d'un risque raisonnable, je réouvrirais l'accès au chemin avec les limites durant les périodes de précipitation.

Démission de Dominique Oster

Notre ami Dominique Oster a démissionné entre les difficultés des tâches, les conflits de personne, des problèmes insolubles, des incivilités font que les plus opiniâtres renoncent d'autant plus quand des problèmes de santé touchent leur proche. Merci Dominique de ton aide ces 2 dernières années.

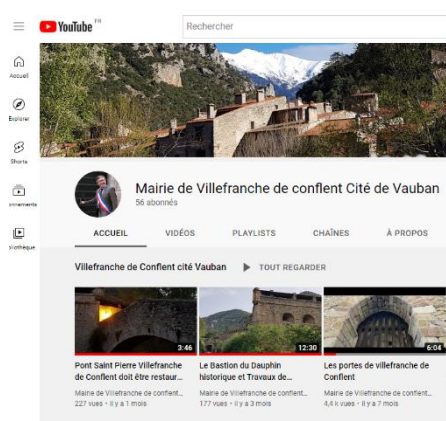
Eau Potable

Nous sommes toujours en restriction d'eau, le niveau étant encore faible. Nous cherchons des solutions pérennes dans une période où la sécheresse et le changement climatique change la situation. Nous vous recommandons toujours d'économiser l'eau !!!!

Aide numérique, une aide importante !

Vous le savez depuis le mois de mai, **un conseiller numérique est présent à la salle Lannelongue les jeudis après-midi de 14 à 17 h** afin de vous aider à vous familiariser avec l'outil informatique, mais aussi vous aider dans vos démarches administratives, consultation d'un médecin, vente/achat d'un objet en ligne ou, par exemple, vérifier les sources quand vous n'êtes pas sûr d'une information. Bref un soutien informatique très large. C'est utile et gratuit ...

Chaîne Youtube



De nombreuses vidéos ont été réalisées par notre ami Daniel BRAWAKI de l'association « La Pantinade » sur les activités ou le patrimoine de VILLEFRANCHE DE CONFLENT, pour les voir, les commenter, allez sur la chaîne YOU TUBE

Comment s'abonner: Vous devez créer votre compte Google pour pouvoir ensuite sur YouTube vous

abonner à la chaîne de la Mairie Villefranche de Conflent.

Si vous disposez d'une adresse google il vous suffit d'être connecté au moment où vous allez sur la chaîne YouTube et vous pouvez vous abonner en cliquant sur le logo rouge en haut à droite

Ecrire depuis votre ordinateur ou votre téléphone sur un moteur de recherche :

[Mairie de Villefranche de Conflent Cité de Vauban – YouTube](#)

Ou l'adresse YouTube ci-après :

<https://www.youtube.com/channel/UCm95R4jWuHFhdPlpHbuwqEQ>

Utilisez votre adresse e-mail existante, accédez à la page de connexion au compte Google, cliquez sur créer un compte, saisissez votre nom, cliquez sur « utiliser mon adresse e-mail actuelle » à la place, saisissez votre adresse e-mail actuelle, cliquez sur suivant, valider votre adresse e-mail à l'aide du code envoyé à votre adresse e-mail existante, cliquez sur valider, accédez à YouTube une fois dans votre compte Google en haut à droite cliquez sur les petits points qui ouvre les applications Google puis cliquez sur l'icône YouTube, abonnez-vous.

Restauration Pont Saint Pierre: Enfin les travaux commencent !

Comme vous avez pu le constater, le chantier est en préparation, il se poursuivra jusqu'à l'été. La souscription en partenariat avec la Fondation du patrimoine est toujours en place pour financer la restauration de notre beau pont médiéval. Si vous souhaitez faire un don ou diffuser l'information vous pouvez aller sur le site internet de la Fondation du Patrimoine: [Pont Saint-Pierre \(fondation-patrimoine.org\)](http://fondation-patrimoine.org) ou simplement en faisant un chèque avec le même intitulé que vous pouvez déposer à la mairie. Nous ferons parvenir les chèques à la Fondation du Patrimoine



Merci aux 53 donateurs qui ont permis d'atteindre à ce jour la somme de 12 350 €, il nous manque encore environ 14 000 € pour boucler le budget entre l'électrification du pont non financé et plusieurs petits travaux complémentaires dans le périmètre du pont.

Nous prévoyons d'organiser en novembre une campagne de financement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Perpignan mais aussi en impliquant les fournisseurs des commerçants de Villefranche.